CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 4 septembre 2007 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette

Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat

Siège no 3 Monsieur Luc Poulin

Siège no 4 Monsieur Mario Breton

Siège no 5 Monsieur Denis Champagne

Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-09-215

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 33 : autres items

- 1. OUVERTURE DE LA SESSION
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2007.

<u>LÉGISLATION</u>

- 4. CHEMIN DE DÉTOUR DU RANG GRAND SHENLEY:
 - A) MANDAT FIRME TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY
 - B) MANDAT FRANCIS CARRIER, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

- 5. ADHÉSION: LE GROUPE ACCISST
- 6. DEMANDE DES TRANSPORTEURS EN VRAC : CLAUSE DE PARTICIPATION AU TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC

AQUEDUC - ÉGOUTS - ORDURES

- 7. SUIVI: RÉFECTION RUE PRINCIPALE OUEST
- 8. FINANCEMENT À LONG TERME : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DRAINANT LES RUES MERCIER/POULIN
- 9. GÉNIVAR/GLD : MANDAT DE SURVEILLANCE PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS RUE BOUTIN ET UNE PARTIE DE LA RUE ENNIS
- 10. FACTURATION TRAVAUX DE RACCORDEMENT : 469, RANG GRAND SHENLEY
- 11. AVIS DE MOTION : MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 12. RÈGLEMENTS D'URBANISME :
 - A) PLAN D'IMPLANTATION
 - B) DEMANDE : CLÔTURER LES LACS
- 13. ADOPTION : RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE LES ÉLEVAGES L.D. LTÉE.
- 14. DEMANDE DE RÉGLEMENTATION POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ÉLEVAGES PORCINS
- 15. DEMANDE DE RECONNAISSANCE : FOURRIÈRE LES ATELIERS GUY BÉGIN
- 16. INSTALLATION LUMIÈRE DE RUE : INTERSECTION QUATRIÈME RANG NORD ET ROUTE SHENLEY EST
- 17. AIDE FINANCIÈRE : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-HONORÉ

FINANCES

18. COMPTES DU MOIS

TRAVAUX PUBLICS

19. NETTOYAGE DES FOSSÉS : DIXIÈME RANG

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

20. ACHAT: ABRASIF

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 21. COMITÉ DES LOISIRS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE COMMANDITE D'UN FORFAIT
- 22. SERVICE DES INCENDIES : AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE
- 23. ADOPTION: DÉFINITION DU MOT FAMILLE
- 24. FÊTE FAMILIALE AVEC FEUX D'ARTIFICES : PROPOSITION PARTENARIAT MUNICIPALITÉ / ENTREPRISES

PERSONNEL

- 25. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : COLLOQUE DE ZONE
- 26. CHEF D'ÉQUIPE : FORMATION ENTRETIEN RÉGULIER DES CHAUSSÉES
- 27. INSPECTEUR EN BÂTIMENT : INSCRIPTION FORMATION
- 28. DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE : 4^E SEMAINE DE VACANCES

INFORMATION

- 29. RENCONTRE AVEC LE DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD : MONSIEUR CLAUDE MORIN
- 30. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC
- 31. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
- 32. CORRESPONDANCE

33. AUTRES ITEMS

• EMPRUNT TEMPORAIRE : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 374 130 \$ POUR DÉFRAYER LES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC (SERPENTIN) ET REMPLACEMENT DE L'ANCIENNE CONDUITE DE DISTRIBUTION PAR CONDUITE DE DIX POUCES

- NOMINATION : COCKTAIL FEMME ENGAGÉE
- TRAVAUX: RANG GRAND SHENLEY
- DEMANDE AU MTQ: ABAISSEMENT DU PONCEAU FACE AU 295, ROUTE SHENLEY OUEST
- 34. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 35. CLÔTURE DE LA SESSION

3. <u>DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2007</u>

2007-09-216 Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 7 août 2007 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice Générale-Secrétaire-Trésorière.

4. CHEMIN DE DÉTOUR DU RANG GRAND SHENLEY:

A) MANDAT – FIRME TREMBLAY, BOIS, MIGNAULT, LEMAY

2007-09-217

Considérant que Monsieur Hervey Champagne poursuit en justice Monsieur Gaston Gosselin dans le but d'obtenir une injonction permanente et des dommages-intérêts en raison de l'utilisation par ce dernier, d'un chemin public menant de St-Honoré de Shenley à Saint-Hilaire de Dorset, connu comme étant le chemin de détour du rang Grand Shenley dont Monsieur Champagne se déclare propriétaire dudit chemin;

Considérant que Monsieur Gaston Gosselin, défendeur, demande l'intervention de la municipalité dans le litige afin de déterminer les droits de tous ceux qui ont intérêt dans ledit chemin de façon définitive;

Considérant que dans ce dossier, la municipalité doit être représentés par un avocat;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de mandater Me Yves Boudreault de la Firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour défendre les intérêts de la municipalité dans le dossier en cause.

B) MANDAT – FRANCIS CARRIER, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

2007-09-218 Considérant le litige entre Messieurs Hervey Champagne et Gaston Gosselin pour le chemin de détour du rang Le Grand Shenley ;

Considérant l'obligation pour la municipalité de mandater un arpenteur-géomètre pour la description dudit chemin;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenirles services de Monsieur Francis Carrier pour la description de chemin de détour du rang Le Grand Shenley.

5. ADHÉSION: LE GROUPE ACCIST

2007-09-219

Considérant que suite à l'accident de travail survenu le 6 février 2006 à Monsieur Jean-Claude Champagne, employé municipal, avec le camion de déneigement, la municipalité ne peut faire partie de la Mutuelle de prévention sous la gestion du Groupe AST;

Considérant que la participation à ce type de mutuelle permet à la municipalité d'obtenir un soutien administratif, diminue le taux à la CSST ainsi que le partage des coûts imputés lors d'accident entre adhérents, etc;

Considérant que le Groupe Accist a analysé le dossier de la municipalité et qu'elle y est admissible;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'adhérer à la mutuelle de prévention sous la gestion du Groupe Accist pour la somme annuelle de cinq cents (500) dollars annuellement.

6. <u>DEMANDE DES TRANSPORTEURS EN VRAC : CLAUSE</u> <u>DE PARTICIPATION AU TRANSPORT DE MATIÈRES EN</u> VRAC

Après discussions, les membres du conseil ne souhaitent pas donner suite à cette demande. Toutefois, lors d'un prochain appel d'offres, une clause sera ajoutée au cahier de charge afin de favoriser les transporteurs locaux.

7. SUIVI : RÉFECTION RUE PRINCIPALE OUEST

2007-09-220

Considérant que l'étude préliminaire du projet a été présentée au Ministère des Transports et au Ministère des Affaires municipales et des régions en février 2006 ;

Considérant que durant cet intervalle, la municipalité a réalisé les travaux de mise en conformité de son réseau d'aqueduc, soit les travaux de priorité 1 avec les argents de retour de la taxe sur l'essence et que ce projet a utilisé 90 % des sommes disponibles ;

Considérant la désuétude du réseau d'aqueduc et égouts ainsi que les nombreux bris répétés de la conduite d'aqueduc existante sur la rue Principale Ouest;

Considérant que la réfection complète des infrastructures s'avère la meilleure solution ;

Considérant que la municipalité désire réaliser ces travaux en 2008 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité ce qui suit :

DE demander au Ministère des Affaires Municipales et des Régions une aide financière pour permettre la réalisation de cet important projet dans le cadre d'un programme de subvention qu'il jugera approprié;

DE demander au Ministère des Transports de participer financièrement au projet pour les items relevant de leur compétence et d'inscrire le projet à leur programmation.

- 8. <u>FINANCEMENT À LONG TERME : RÈGLEMENT</u>
 <u>DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DÉFRAYER LES</u>
 <u>COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION</u>
 <u>D'UN RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DRAINANT LES</u>
 <u>RUES MERCIER/POULIN</u>
- **2007-09-221** Considérant que les travaux de construction d'un réseau d'égout pluvial drainant les rues Mercier/Poulin sont terminés ;

Considérant que le coût des travaux s'élève à 179 500 \$;

Considérant qu'un montant de 48 421\$ était réservé pour ces travaux ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de financer à long terme le règlement d'emprunt des travaux mentionnés en préambule d'un montant de 131 000 \$.

- 9. <u>GÉNIVAR/GLD : MANDAT DE SURVEILLANCE –</u>
 <u>PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET</u>
 <u>D'ÉGUOUTS RUE BOUTIN ET UNE PARTIE DE LA RUE</u>
 ENNIS
- **2007-09-222** Considérant que la municipalité souhaite prolonger les services d'aqueduc et d'égouts dans la rue Boutin et dans la rue Ennis (15 mètres);

Considérant que lesdits travaux doivent être surveiller par une firme d'ingénieurs en vue de la délivrance d'un certificat de conformité à fournir au Ministère du développement durable de l'Environnement et des Parcs ;

Considérant que les résultats de l'offre de service se lisent comme suit :

Durée prévue des travaux : 3 semaines

1.0 <u>Technicien intermédiaire</u>

Soit : 40h/semaine à 65 \$/h = 2 600 \$/semaine

Coût: 2 600 \$ x 3 semaines 7 800 \$

2.0 <u>Ingénieur senior</u>

Supervision bureau:

4 h/semaine x 3 semaines = 12 h à 100 \$/h	1 320 \$
Réunion incluant procès-verbal :	
$2 \times 6 \text{ h} = 12 \text{ h} \text{ à } 110 \text{/h}$	1 320 \$
Visite de chantier : $3 \times 4 h = 12 h à 110 \$/h$	1 320 \$
Dépenses :	200 \$

3.0 Plan « Tel que construit »

1 400 \$

Total possible: 13 360 \$

Note : Si les travaux s'étirent sur plus de trois semaines des frais additionnels de surveillance seront chargés à l'heure.

Ces prix sont valables jusqu'au **31 octobre 2007**.

Si l'assistance technique est requise pour les demandes de soumissions des matériaux, celle-ci sera réalisées selon la méthode horaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de mandater la firme Génivar pour la surveillance des travaux susmentionnés au montant de treize mille trois cent soixante dollars (13 360 \$), taxes en sus.

10.<u>FACTURATION – TRAVAUX DE RACCORDEMENT : 469,</u> <u>RANG GRAND SHENLEY</u>

Après la comptabilisation des dépenses, aucune facturation supplémentaire ne sera effectuée auprès du contribuable concerné car les dépenses des travaux s'élèvent au montant du dépôt.

11. AVIS DE MOTION : MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX NUISANCES

Le conseiller Gaétan Pelchat a donné un avis de motion pour la présentation, lors d'une prochaine session du conseil, d'un règlement modifiant le règlement relatif aux nuisances.

12. RÈGLEMENTS D'URBANISME :

A) PLAN D'IMPLANTATION

Suite à un questionnement soulevé par un contribuable sur l'application d'un article des règlements d'urbanisme concernant l'exigence d'un plan d'implantation, les membres du conseil souhaitent consulter une personne impartiale avant d'interpréter ledit article.

B) <u>DEMANDE</u>: <u>CLÔTURER LES LACS</u>

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, informe les membres du conseil qu'un contribuable demande une réglementation pour clôturer un lac dans le secteur urbain afin d'assurer la sécurité des contribuables. Après discussions, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande. Une réglementation municipale à cet effet obligerait tous les propriétaires de lacs de notre municipalité à clôturer leurs lacs.

13. ADOPTION : RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE – LES ÉLEVAGES L.D. LTÉE

2007-09-223

Considérant que Monsieur Pierre Demers et Madame Gaétane Lessard de la Ferme Les Élevages L.D. Ltée ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction en vue de la construction d'un élevage porcin;

Considérant qu'il s'agit d'un nouvel élevage porcin, le projet nécessite une consultation publique ;

Considérant que la commission, formée le 7 août 2007 par la résolution 2007-08-198, doit déposer son rapport de consultation, pour adoption par le conseil municipal, au plus tard 30 jours après l'expiration du délai de 15 jours durant lequel la municipalité reçoit les commentaires écrits;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

D'adopter, en vertu du 1er alinéa de l'article 165.4.9 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le rapport de consultation sur le projet de Monsieur Pierre Demers et Madame Gaétane Lessard de la Ferme Les Élevages L.D. Ltée;

D'exiger de la Ferme Les Élevages L.D. Ltée, l'installation d'un écran brise-odeurs tel que prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'atténuer les inconvénients reliés audit projet.

14. <u>DEMANDE DE RÉGLEMENTATION POUR</u> L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ÉLEVAGES PORCINS

2007-09-224

Considérant que deux permis furent émis pour la construction de nouveaux élevages porcins dans notre municipalité;

Considérant que deux autres permis de construction furent délivrés dans des municipalités contiguës dont l'épandage se fera en partie sur notre territoire ;

Considérant que les contribuables de notre localité demandent une réglementation sur l'implantation de nouveaux élevages porcins ;

Considérant que la municipalité souhaite étudier avec le comité responsable des questions agricoles de la MRC une possibilité de réglementer l'implantation de nouveaux élevages porcins concordant au schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette,

appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Beauce-Sartigan par le biais de son comité responsable des questions agricoles la possibilité d'une réglementation par contingentement pour l'implantation de nouveaux élevages porcins dans notre secteur.

15.<u>DEMANDE DE RECONNAISSANCE : FOURRIÈRE – LES</u> ATELIERS GUY BÉGIN

Suite à la demande de reconnaissance comme fourrière municipale de Monsieur Guy Bégin des Ateliers Guy Bégin, des informations furent prises auprès de la firme d'avocats, de la Sûreté du Québec ainsi que du détenteur actuel du permis de fourrière. À la lumière des informations obtenues, une municipalité ne peut avoir plus d'une fourrière municipale sur son territoire. Comme le détenteur du permis actuel n'a pas manifesté l'intention de mettre fin à son permis, la municipalité ne peut pas appuyé une demande pour un deuxième permis.

16. INSTALLATION LUMIÈRE DE RUE : INTERSECTION QUATRIÈME RANG NORD ET ROUTE SHENLEY EST

2007-09-225

Considérant que par le biais du sondage de la politique familiale, des contribuables demandent l'installation d'une lumière de rue au coin du Quatrième rang Nord et de la route Shenley Est;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'acquiescer à la demande et d'autoriser l'achat d'une lumière de rue de même que les accessoires requis.

17. AIDE FINANCIÈRE : SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-HONORÉ

2007-09-226

Considérant que la Société de développement de St-Honoré est un organisme sans but lucratif venant en aide au développement résidentiel, commercial et industriel de notre municipalité ;

Considérant que cette dernière a besoin d'aide financière supplémentaire pour répondre aux demandes et stimuler le développement municipal;

En conséquence, il est proposé par Mosnieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'octroyer une aide financière supplémentaire de quatre mille dollars (4000) à la Société de développement de St-Honoré.

18. COMPTE DU MOIS

2007-09-227

Les comptes du mois d'août sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'août 2007 au montant de 356 470.65 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 170 689.37 \$, les comptes à payer représentent 166 826.68 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 18 954.60 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2007 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2007-09-227.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

19.NETTOYAGE DES FOSSÉS : DIXIÈME RANG

Monsieur Denis Champagne, conseiller au siège numéro 5 et responsable des routes, fait un compte-rendu d'une rencontre avec un contribuable pour le nettoyage des fossés dans le rang 10. Monsieur Champagne avise ses collègues que le contribuable du 603, rang 10 accepte d'installer un ponceau pour son entrée. Les travaux peuvent donc avoir lieu en vertu de la résolution 2007-08-201.

20. ACHAT: ABRASIF

2007-09-228

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de l'abrasif AB10 au coût de sept dollars et trente-cinq sous (7.35) la tonne métrique taxes en sus chez Excavation R. Beaudoin & Fils Inc; De retenir, selon les besoins, les services de tous les transporteurs de notre localité.

21. COMITÉ DES LOISIRS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMMANDITE D'UN FORFAIT

2007-09-229

Considérant que le Comité des Loisirs demande comme à tous les ans une aide financière de quinze milles dollars (15 000) pour couvrir les frais fixes de l'Aréna;

Considérant qu'il demande, en plus, une commandite d'un montant de deux cents dollars (200), pour l'achat d'un forfait d'une nuitée à faire tirer parmi les participants du tournoi de golf annuel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de quatorze mille cinq cents (14 500) au Comité des Loisirs comprenant la contribution annuelle ainsi que la commandite du forfait.

22. <u>SERVICE DES INCENDIES : AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE</u>

Dans l'attente de nouveaux développements, ce point est remis au prochain comité de travail.

23.ADOPTION: DÉFINITION DU MOT FAMILLE

2007-09-230 Considérant que le comité famille a défini le mot famille pour notre municipalité et qu'elle se lit comme suit :

La famille est à la base de toute société.

Qu'elle soit de constitution traditionnelle, monoparentale, recomposée, intergénérationnelle ou sociale, soit par adoption ou par famille d'accueil.

Elle sera toujours le premier lieu d'apprentissage sur les plans physique, intellectuel, moral, affectif, social et communautaire.

C'est la famille qui transmet à ses enfants les valeurs humaines nécessaires au bon fonctionnement de toute société.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'accepter la définition du mot famille élaborée par le comité famille.

24. FÊTE FAMILIALE AVEC FEUX D'ARTIFICES : PROPOSITION PARTENARIAT MUNICIPALITÉ / ENTREPRISES

2007-09-231 Considérant que Madame Claire Boutin, Directrice Générale de l'entreprise Acrylique Le-Bo, souhaite tenir une fête familiale avec feux d'artifices en partenariat avec la municipalité et toutes les entreprises de notre localité;

Considérant qu'elle souhaite que la municipalité s'occupe du volet publicitaire ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'acheter un espace publicitaire de deux cent cinquante-huit dollars (258), taxes en sus dans le journal l'Éclaireur-Progrès ainsi que trois capsules de 30 secondes à la radio pour la somme de vingt-trois dollars (23) chacune, taxes en sus, plus le montage de quarante dollars (40), taxes en sus.

25. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : COLLOQUE DE ZONE

2007-09-232 Considérant que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec tient, comme à chaque année, un colloque de zone pour le secteur Beauce-Côte-Sud, les 19 et 20 septembre prochain traitant de divers sujets d'actualités législatifs ;

Considérant que la Directrice Générale/Sec.-très. est intéressée à participer à ce colloque ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice Générale/Sec.-Trés. à se rendre à ce colloque et de défrayer les frais d'inscription et les dépenses afférentes.

26. <u>CHEF D'ÉQUIPE : FORMATION – ENTRETIEN RÉGULIER DES CHAUSSÉES</u>

2007-09-233

Considérant que Monsieur Guy Veilleux, inspecteur municipal et chef d'équipe, souhaite suivre la formation « Entretien régulier des chaussées » offert par la Fédération Québécoise des Municipalités les 14 et 15 novembre prochain à Ste-Marie;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité d'autoriser Monsieur Guy Veilleux à suivre la formation susmentionnée en préambule au montant de quatre cent quarante-quatre dollars et quarante et un sous (444.41), taxes incluses et tous les frais y afférents.

27. <u>INSPECTEUR EN BÂTIMENT : INSCRIPTION – FORMATION</u>

2007-09-234

Considérant que Monsieur Rolland Carrier, inspecteur en bâtiment, en environnement et des cours d'eau souhaite assister à la formation ayant pour titre « Le rôle de l'officier municipal » ;

Considérant que ladite formation est offerte à Scott les 6 et 7 décembre prochain ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Monsieur Rolland Carrier à la formation susmentionnée en préambule au montant de trois cent quatre-vingt-treize dollars et treize sous (393.13), taxes incluses et tous les frais y afférents.

28.<u>DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE / SECRÉTAIRE-</u> TRÉSORIÈRE ADJOINTE : 4^E SEMAINE DE VACANCES

2007-09-235

Considérant que Madame Francine Talbot, Directrice Générale Adjointe/Secrétaire-Trésorière Adjointe a droit à quatre semaines de vacances ;

Considérant que Madame Talbot souhaite prendre sa quatrième semaine de vacances dans la semaine débutant le 9 septembre ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Francine Talbot, Directrice Générale Adjointe/Secrétaire-Trésorière Adjointe à prendre sa quatrième semaine de vacances dans la semaine débutant le 9 septembre.

29. RENCONTRE AVEC LE DÉPUTÉ DE BEAUCE-SUD : MONSIEUR CLAUDE MORIN

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, avise les membres du conseil que la rencontre avec Monsieur Claude Morin, Député de Beauce-Sud aura lieu mercredi le 12 septembre à 19h30. De plus, Madame Quirion avise la population que Monsieur Morin sera présent au bureau municipal, le 12 novembre en aprèsmidi pour des rencontres individuels avec les contribuables.

30. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

31.<u>RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INERMUNICIPALE</u>

Les représentants de la municipalité étaient absents de la réunion mensuelle.

32. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois d'août 2007. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

33.AUTRES ITEMS

• EMPRUNT
TEMPORAIRE: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 374 130 \$ POUR DÉFRAYER LES
COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE MISE EN
CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'AQUEDUC
(SERPENTIN) ET REMPLACEMENT DE L'ANCIENNE
CONDUITE DE DISTRIBUTION PAR CONDUITE DE
DIX POUCES

2007-09-236

Considérant que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire de 374 130 \$ en vertu du règlement d'emprunt 60-2007 pour défrayer les coûts relatifs aux travaux de mise en conformité du réseau d'aqueduc (serpentin) et remplacement de l'ancienne conduite de distribution par conduite de dix pouces;

Considérant que dès la fin desdits travaux (connaissance des coûts totaux) les procédures seront entreprises pour transférer ledit emprunt temporaire en emprunt à long terme;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE la municipalité autorise l'emprunt temporaire d'un montantde 374 130 \$ au taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 0%);

Aucune ristourne n'est accordée sur les intérêts payés sur le prêt.

QUE Monsieur Herman Bolduc, maire et Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés., sont autorisés à signer les documents.

• VISION FEMMES BEAUCE-SARTIGAN

A) COTISATION ANNUELLE 2007-2008

2007-09-237 Considérant of

Considérant que l'organisme Vision Femmes Beauce-Sartigan a pour mission l'amélioration des conditions socioéconomiques des femmes de notre MRC et désire une cotisation ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de verser un montant de vingt dollars (20) tel que demandé pour la cotisation annuelle.

B) NOMINATION: COCKTAIL FEMME ENGAGÉE

2007-09-238

Considérant que l'organisme Vision Femmes Beauce-Sartigan souhaite reconnaître l'implication des femmes de notre localité lors du cocktail Femmes Engagées ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin et résolu unanimement de nommer Madame Marguerite Carrier à titre de Femmes Engagées.

• TRAVAUX : RANG GRAND SHENLEY

Monsieur Denis Champagne, conseiller au siège numéro 5 et responsable des routes, invite ses confrères à se rendre sur les travaux du rang Le Grand Shenley, le 5 septembre pour la visite de Monsieur Marius Marceau, ingénieur.

• <u>DEMANDE AU MTQ : ABAISSEMENT DU PONCEAU</u> FACE AU 295, ROUTE SHENLEY OUEST

2007-09-239

Considérant que le ponceau face au 295, route Shenley Ouest est surélevé par rapport à la chaussée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports d'effectuer les réparations requises au ponceau face au 295, route Shenley Ouest.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables présents posent des questions aux membres du conseil sur différents sujets.

35. <u>CLÔTURE DE LA SESSION</u>

2007-09-240	Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieu Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de lever la session. Il es 21H13.
	HERMAN BOLDUC, MAIRE
	EDITH QUIRION, D. G SECTRÉS.